

# Compte rendu de la réunion du 26 AOUT 2011

## À VERGT

### **Étaient présents :**

BOURROU : M.C.KERGOAT,  
CENDRIEUX: L.AGRAFEUIL, C.CABRILLAC, G.LE ROUX  
CREYSSENSAC ET PISSOT : A.DAURIAC, G.JOFFRE  
FOULEIX :  
LACROPTÉ : J.P.SAINT AMAND,  
ST MAYME DE PEREYROL : C.ROULEAU, P.GRARD  
ST PAUL DE SERRE : J.P.VIROL, G.PEYROUNY  
SALON : M.GRELLETY, Y.MASSOUBRE,  
VEYRINES DE VERGT : J.P.MONTORIOL, J.L.NOYER

BREUILH : Y.LEYNAERT  
CHALAGNAC : J.MANEIN, H.DUBUSSY  
EGLISE NEUVE DE VERGT : T.NARDOU, J.COULAUD,  
GRUN-BORDAS : S.FEIX  
ST AMAND DE VERGT : J.L.MALLET, E.JEAMMET  
ST MICHEL DE VILLADEIX : C.DUPONT,  
P.CHANDELLE  
VERGT : R.CACAN, M.VICTORION, B.DELPRAT

**Absents excusés** : G.GALLET, C.DENIS, R.COLLINET

**Secrétaire de séance** : L.MICHAUD

J.P.SAINT AMAND remercie les élus communautaires de leur présence.

Il souhaite la bienvenue à J.AUZOU et PH.DUCENE respectivement Présidents de la Communauté de Isle Manoire et de la communauté de communes du Terroir de la Truffe, ainsi qu'aux élus qui les accompagnent.

J.P.SAINT AMAND a souhaité organiser cette première rencontre afin de voir quelles peuvent être les bases de travail en commun éventuelles et d'envisager au travers des délibérations prises sur les proposition 11 et 12, d'éventuels amendements.

J.P.SAINT AMAND retrace l'historique des différentes réunions qui ont eu lieu à partir du 8 avril 2011. Date à laquelle Mme le Préfet a présenté le schéma départemental de coopération intercommunale.

Il rappelle les décisions prises à l'unanimité par le Conseil Communautaire du Pays Vernois soit :

- Sur la proposition n°11 en date du 31 mai: Demande de réintégration des 4 communes : Chalagnac, Creysensac et Pissot, Eglise Neuve de Vergt et St Paul de Serre.
- Sur la proposition n°12 en date du 28 juin : Souhaite que les points suivants soient appliqués de façon incontournable :

↳ Retour des 4 communes (citées en amont)

↳ Pas de fusion mais au contraire aucune opposition à l'extension de notre territoire dans le respect de son bassin de vie et de ses compétences, avec l'arrivée éventuelle de communes limitrophes, si elles le souhaitent, car il est pour des actes volontaires au détriment des actes forcés.

Le Président insiste sur le fait que ces délibérations ont été prises à l'unanimité des membres présents.

J.P.SAINT AMAND explique ensuite le fonctionnement de l'intercommunalité du Pays Vernois qui compte aujourd'hui une population de 6188 habitants. Depuis 2001, ses réalisations sont d'un montant total de 7 053 109.27€

Il insiste sur la création entre autre d'un accueil de loisir sans hébergement ainsi qu'un restaurant scolaire implanté sur la commune de Chalagnac. Lors de l'inauguration de cette structure, B.DELAGE a félicité et exprimé toute sa satisfaction sur le travail de l'EPCI du Pays Vernois dans le domaine scolaire. Or, quelques semaines après, il met le R.P.I. dans la CAP qui n'a pas la compétence scolaire. C'est scandaleux.

Dans le cas où les 4 communes partent à la Communauté d'agglomération Périgourdine, le seuil des 5000 habitants n'est plus atteint. La manœuvre est totalement machiavélique.

Il ajoute d'une part que le retour de ces 4 communes est un élément préalable à toutes discussions et remercie les 4 communes du Terroir de la Truffe pour leur délibération de soutien en faveur d'une

réintégration. D'autre part il précise que le Conseil Communautaire a voté contre la fusion car cela engendre le départ de 15 délégués communautaires (ce qui paraît inenvisageable avant l'échéance de 2014) et une révision totale des compétences.

J.P SAINT AMAND donne la parole à J.AUZOU.

J.AUZOU remercie l'assemblée communautaire de cette invitation. Il est accompagné de 3 vices Présidents de la communauté de commune Isle Manoire. ils ont l'avantage de ne pas être concernés car il représentent des communes non limitrophes du territoire du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe.

Il rappelle que le schéma départemental propose d'une part le rapprochement de 8 communes d'Isle Manoire avec les Communautés de Communes du Pays Vernois et Terroir de la Truffe, et d'autre part que les 7 autres communes d'Isle Manoire adhèrent à la Communauté d'Agglomération Périgourdine.

Il informe que la Communauté de Communes Isle Manoire veut fusionner en totalité avec la CAP et non adhérer à raison d'une moitié de ses communes. Une adhésion des 7 communes signifie qu'elles rentrent dans un contexte déjà établi.

J.AUZOU ajoute qu'il est prêt à se battre pour le principe de la fusion avec la CAP. il rappelle également le départ de Mme le Préfet qui a déposé le schéma. Son successeur a informé la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) qu'il ne changerait rien. Il a précisé qu'il revenait à la CDCI de faire de nouvelles propositions.

Il rappelle que la CDCI est composée de 45 représentants, dont J.P.SAINT AMAND, P.DUCENE et lui-même qui est également assesseur.

Les propositions alternatives sous forme d'amendements ne seront recevables que si elles obtiennent 2/3 des voix de CDCI (soit 30 membres). Il complète par le fait qu'aucune force politique majoritaire en ressort puisque le parti socialiste est représenté à hauteur de 23 voix, le parti communiste par 4 voix, la droite par 17 voix et le modem 1 voix.

Il est donc impossible d'assurer les 2/3 des voix de CDCI tout seul.

J.AUZOU dit que des accords doivent être trouvés sinon les propositions 11 et 12 de Mme le Préfet seront prises en compte. Dans une telle situation il est impossible de ne pas violer les libertés communales.

L'EPCI du Pays Vernois veut le retour de ses 4 communes. L'EPCI Isle Manoire veut que ses 15 communes fusionnent avec la CAP. Il demande pourquoi il voudrait voter favorablement aux conditions de l'EPCI du Pays Vernois si celui-ci ne vote pas pour la fusion des 15 communes ? Il précise que les 8 communes d'Isle Manoire ne veulent pas venir avec le Pays Vernois.

Il pense qu'il faut avoir la capacité de sacrifier certaines communes pour obtenir quelque chose.

J.P SAINT AMAND intervient : il rappelle que le Conseil Communautaire du Pays Vernois ne s'opposait pas à l'extension de son territoire avec l'arrivée éventuelle de communes limitrophes, si elles le souhaitent. Il précise qu'il revient aux communes limitrophes d'adhérer ou pas à l'EPCI du Pays Vernois.

J.AUZOU intervient sur le souhait de l'EPCI Terroir de la Truffe. Il sait que P.DUCENE pense que la commune de La Douze doit intégrer cette EPCI car elle paraît essentielle.

Il précise que si nous voulons sortir du piège de la proposition préfectorale, un accord doit être trouvé entre les 3 communautés de communes.

J.P.SAINT AMAND donne la parole à P.DUCENE.

P.DUCENE rappelle que tout se décide en novembre 2011. Pour atteindre les objectifs de chacun, et trouver des voix, il faut que chacun dépasse ses positions et certaines postures.

Malgré le bon fonctionnement de l'EPCI Terroir de la Truffe sur son territoire, il explique pourquoi il souhaite un rapprochement avec L'EPCI du Pays Vernois : L'EPCI Terroir de la Truffe a mis en place un groupe de travail afin de préparer les rapprochements, sans pour autant nier les rencontres tripartites.

Il en ressort qu'au regard des différents territoires, le plus pertinent est celui du Pays Vernois **avec une ouverture sur le nœud autoroutier.**

P.DUCENE pense que l'intercommunalité est une nouvelle chance pour une nouvelle synergie ambitieuse.

Avant le schéma départemental, l'EPCI Terroir de la Truffe aurait préféré travailler avec Isle Manoire au vu des compétences de chacune : Agenda 21 Patrimoine...mais aussi par l'élément fort que représente une commune d'Isle Manoire ;

A l'inverse P.DUCENE pense que la fusion avec l'EPCI du Pays Vernois est acceptable et ajoute que ce n'est qu'une question de calendrier.

P.DUCENE dénombre les compétences de son EPCI et surtout celle du tourisme qui connaît un essor considérable avec plus 200 000 touristes à Limeuil en période estivale. Seul la compétence scolaire serait soumise à discussion. Il propose de trouver des solutions pour une gestion nouvelle de cette compétence en concordance avec les solutions de l'Etat.

P.DUCENE précise que l'EPCI du Pays Vernois et Terroir de la Truffe doivent être complémentaires. Par conséquent il est tout à fait en accord avec la fusion.

Il insiste sur le consensus qui devra être trouvé. Il rappelle que son EPCI et toutes ses communes ont demandé la réintégration des 4 communes devant adhérer à la CAP, qu'il définit comme un geste fort de son EPCI.

Il appuie sur le fait que si chaque EPCI fait des concessions un accord pourra être trouvé et les 2/3 des voix de la CDCI également.

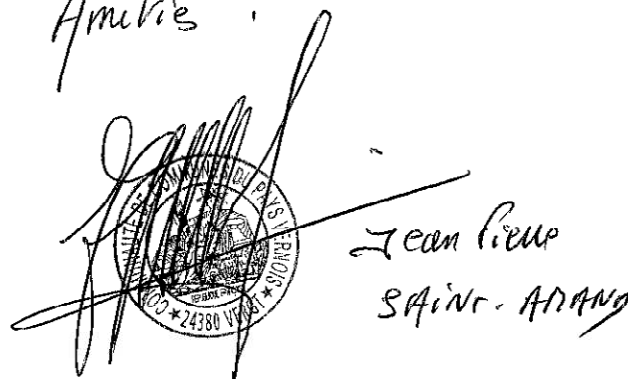
J.P.SAINT AMAND rappelle et insiste sur la décision de l'EPCI du Pays Vernois qui n'est pas contre l'intégration de l'EPCI Terroir de la Truffe mais refuse la fusion à l'unanimité. Cependant il pense que nous sommes attachés à un calendrier autre qu'un calendrier électoral. Là n'est pas son problème. Il appuie sur le fait que l'EPCI du Pays Vernois a d'ici 2014 un plan de création d'unités, avec des orientations budgétaires précises sur 2012 et 2013.

A l'issue du débat, l'assemblée retient un avancement certain dans les échanges.

J.P.SAINT AMAND remercie J.AUZOU et ses délégués, P.DUCENE et ses délégués, ainsi que les délégués communautaires de l'EPCI du Pays Vernois de leur présence.

J.P SAINT AMAND lève la séance à 23h15.

*Ne négligeons pas l'Ademi, construisons le !  
Avec Amitié.*

 Jean Pierre  
SAINT-AMAND